

Réf : word/conseil municipal/2022/PV CM 2022-06-27

Procès verbal **du Conseil Municipal du** **27 juin 2022**

Visé par M. le Maire le : /07/2022

Le 27 juin 2022 à 20 h, le Conseil Municipal de SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Daniel BOYER, Maire.

Présents : **Mmes** ALLEGRE-ROUX Sandrine, ARNETT Stéfanie, BIANCHI Catherine, CEYTE Myriam DEBARD Céline ; **M.** BONNET Claude, BOYER Daniel, CHAURAND Auguste, GALLAND Alain, LYOTARD Bernard, PECHAYRE René, PERCHE Éric, ROCHE Gérard, ROUX Serge,

Absent(s) : CHABANON Jacky,

Secrétaire de séance : LYOTARD Bernard

Ordre du jour :

- Création d'un crématorium : avis du Conseil
- Régularisation d'un échange de terrains
- Convention INGÉ43
- Personnel communal : convention d'adhésion à la mission de médiation
- Halle : plan de financement prévisionnel
- Extension réseau alimentation EP, Les Rilhades : fonds de concours, suite
- Tarifs des pavés publicitaires dans le bulletin municipal
- Lotissement Les Cuminaux : signature contrat de prêt court terme
- Aménagement d'une halle : maîtrise d'œuvre

Objet : création d'un crématorium : avis du Conseil

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- confirme sa position favorable à la création d'un crématorium sur une partie (5 000 m² environ) de la parcelle communale cadastrée section A n°1439, dans le cadre d'une délégation de service public portée par la Communauté d'agglomération du PUY EN VELAY,
- autorise le Maire à signer, avec un acteur du funéraire, une promesse de vente, avec conditions suspensives, d'une partie de la parcelle A n°1439,
- fixe le prix de cession à 40.00 €/m²,
- confie à l'office notarial « Les portes du Velay » la rédaction de cette promesse de vente,
- autorise le Maire à signer les documents d'arpentage et tout autre document lié à ce dossier,
- prend acte de l'avis favorable, avec prescription, qui sera donné au CU 043 174 22P0015 lié à cette affaire.

Objet : régularisation d'un échange de terrains : ANDRIEUX / Commune

Le Conseil Municipal prend acte de la nécessité de clore le dossier, datant de 2004, d'échanges de terrains entre les consorts ANDRIEUX et la Commune et liés à l'emprise de la rue des Cuminaux au bourg de SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON.

Le Conseil Municipal :

- confie à l'office notarial « Les portes du Velay » la rédaction de l'acte rectificatif de l'échange Consorts ANDRIEUX / Commune ; ceci permettra de fiabiliser l'acte et d'accélérer le dossier, l'office détenant un grand nombre d'informations sur chacune des parties (état-civil, adresse,...),
- fixe la valeur des parcelles échangées à 50.00 €,
- confirme l'absence de soulte,
- décide la prise en charge par la Commune des frais d'acte.

Objet : convention agence d'ingénierie des territoires 43

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les projets de statuts de l'Agence d'Ingénierie des Territoires de HAUTE-LOIRE,
- d'adhérer au dit établissement,
- d'approuver le montant de la cotisation annuelle correspondante à la strate de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON, soit 150.00 € au lancement de l'Agence,
- désigne Monsieur le Maire (ou son représentant) pour représenter la commune à l'assemblée générale de l'Agence,
- autorise le Maire (ou son représentant) à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Objet : personnel communal : convention d'adhésion à la mission de médiation

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la mission de médiation du CDG 43.

Il prend acte que les recours contentieux formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par décret n°2022-433 du 25 mars 2022 et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, obligatoirement précédés d'une tentative de médiation.

En dehors des litiges compris dans cette liste, la collectivité garde son libre arbitre de faire appel au CDG 43 si elle l'estime utile.

La collectivité rémunérera le CDG à chaque médiation engagée au tarif de :

- 400.00 € pour 8 heures de médiation. Ce tarif comprend le temps passé pour les entretiens préalables, les prises de rendez-vous, les réunions de médiation plénières et le travail administratif,
- 50.00 € de l'heure pour le temps passé en dehors du forfait de 8 heures.

Le Maire (ou son représentant) est autorisé à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de gestion de HAUTE-LOIRE annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes y afférents.

Objet : création d'une halle : plan de financement prévisionnel

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'aménagement d'une halle sachant que la commune assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieures au prévisionnel ;
- de solliciter la participation financière auprès du GAL du Velay au titre du programme LEADER ;

Monsieur le Maire est autorisé à prendre toute disposition utile à l'aboutissement de cette affaire.

Objet : extension réseau alimentation EP, Les Rilhades : fonds de concours, suite

Le Conseil Municipal a bien noté que le montant du fonds de concours demandé par les services de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement pour les travaux d'extension du réseau d'eau sur le secteur des Rilhades était une estimation (1 600.00 €, soit 20% du cout HT des travaux déduction des éventuelles subventions). Il est toutefois fort surpris du taux de variation (+25%) portant le montant du fonds de concours à 2 014.18 € HT.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à mandater cette dépense (soit 2 014.18 € HT, 2 417.01 € TTC).

Il invite les services de la DEA à prendre toutes dispositions permettant d'affiner les estimations des travaux et donc des fonds de concours et éviter ainsi toute situation d'éventuel blocage de versement du fonds de concours.

Objet : tarifs encarts publicitaires dans bulletin municipal

Le Conseil Municipal confirme les tarifs des encarts publicitaires à paraître dans le bulletin municipal :

- demi-page (format du pavé 135x190) : 150.00 €
- quart de page (format du pavé 90x135) : 90.00 €
- huitième de page (format du pavé 60x90) : 55.00 €
- seizième de page (format du pavé 30x90) : 30.00 €

Objet : lotissement Les Cuminaux : signature contrat de prêt court terme

Le Conseil Municipal prend acte des conditions de prêt consenties (1.27%) par le Crédit Agricole LOIRE HAUTE-LOIRE pour le préfinancement de l'aménagement du lotissement « Les Cuminaux » et de la signature du contrat de prêt.

Objet : aménagement d'une halle : maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec le cabinet de maîtrise d'œuvre Michel SABADEL une convention de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une halle. Le forfait de rémunération se monte à 11 000.00 € HT (tx : 11%).

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.